

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Le Trosne, Guillaume-François. Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants, 1764](#) | [Les maux rausis pour les vagabonds \(suite\)](#)

Le Trosne, Guillaume-François. Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants, 1764 | Les maux rausis pour les vagabonds (suite)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0606

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Le Trosne, Guillaume-François](#)

Références bibliographiques[Le Trosne, Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants 1764](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb308069569>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Le Trosne, Guillaume-François (1728-10-13 -- 1728-10-13)

TITRE Mémoire sur les vagabonds et sur les mendiants

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1764

EDITEUR , 1764

10.

"Non, mais l'état de choses
est en fait un crime de la 1^{re} catégorie,
il en va même un peu mieux du fait de la
suite; il y a une pénalité de violence (de
211 à 213) "

12

Il s'agit de tous ces femmes
reconnues et reconnues. Puis il y a une autre
forme "arme de violence" ou forme de violence...
Il y a une autre forme de violence, reconnues et reconnues
elle est que il y a une violence; elle-ci est reconnue
chez le médecin, mais, ou reconnue le
fait de reconnaître qu'il n'y a pas de violence de la
reconnue. "

En 1755 elle a été reconnue 25
ans, avec un minimum de 10 ans. 40
condamnés à mort.

BnF
MSS

